

Communiqué de presse

La FAFCE salue l'extension de l'interdiction de la Gestation Pour Autrui en Italie

Bruxelles, le 17 octobre 2024

VOTAZIONE NOMINALE N.24		
PRESENTI	143	
VOTANTI	142	
MAGGIORANZA	72	
FAVOREVOLI	84	
CONTRARI	58	
ASTENUTI	0	

Le 16 octobre, le Sénat italien a approuvé une proposition de loi abolissant la gestation pour autrui (GPA) pour les citoyens italiens. Cette loi intervient vingt ans après que l'Italie ait initialement interdit la GPA sur son territoire. Cette nouvelle loi étend l'abolition de la GPA aux Italiens qui la recherchent à l'étranger. La FAFCE, en tant que signataire de la Déclaration de Casablanca pour l'abolition universelle de la gestation pour autrui, accueille favorablement cette loi qui améliore la dignité humaine de la mère et de l'enfant.

Les sénateurs italiens ont voté par 84 voix contre 58 en faveur de l'extension des critères d'interdiction de la GPA. Le nouveau projet de loi signifierait que les Italiens ne seraient pas autorisés à avoir recours à la location de mères porteuses dans des pays où la GPA est une pratique légale.

Le président de la FAFCE, Vincenzo Bassi, a déclaré : « Ce projet de loi, dans sa portée internationale, reconnaît à juste titre la gestation pour autrui comme une forme de traite des êtres humains. C'est une étape extrêmement importante vers l'objectif de l'abolition universelle de la GPA. Nous devons continuer à construire un consensus mondial contre la marchandisation des femmes et des enfants. »

En [octobre 2023](#), le Parlement européen a établi la GPA comme une forme de traite des êtres humains, et le Conseil de l'Union européenne a adopté cette directive fin [mai 2024](#).

Le président de la FAFCE, Vincenzo Bassi, a affirmé : « La gestation pour autrui n'est pas simplement une violation ponctuelle de la dignité humaine, limitée à un pays ou un continent. Il s'agit d'une violation de la dignité humaine à l'échelle mondiale. L'exploitation commerciale des femmes et des enfants à travers la GPA ne connaît pas de frontières. Nous espérons que cela suscitera un appel mondial à dire 'non' à la location d'utérus. Nous devons continuer à trouver un terrain d'entente pour promouvoir la famille comme un don, et non comme une marchandise. »

La Déclaration de Casablanca pour l'abolition universelle de la GPA, à laquelle la FAFCE participe, a tenu une conférence à Rome en [avril 2024](#), réunissant des membres et participants de divers horizons, confessions et nations.

Réagissant au vote du Sénat, la Première ministre italienne, Giorgia Meloni, a commenté qu'il s'agissait d'une "règle de bon sens contre la marchandisation du corps féminin et des enfants", ajoutant que "la vie humaine n'a pas de prix et n'est pas une marchandise à échanger". Pour sa part, Eugenia Roccella, ministre italienne de la Famille, a déclaré que "les êtres humains ne sont pas des objets, les enfants ne peuvent être achetés et les parties du corps humain ne peuvent être vendues ou louées". Elle a ajouté que "cette vérité simple, déjà inscrite dans notre système juridique, où la pratique aberrante de la GPA est un crime, ne peut plus être contournée."

La FAFCE a récemment rencontré la ministre Roccella pour présenter la [déclaration F7](#) signée par des organisations de chaque État membre du G7. L'Italie occupe actuellement la présidence du G7.



The Federation of Catholic Family Associations in Europe represents 33 national and local organisations: we are the voice of families from a Catholic perspective at the European level. FACE holds a participatory status with the Council of Europe since 2001 and is a member of the Fundamental Rights Platform of the European Union.

This message is sent in accordance with The General Data Protection Regulation (GDPR).



© 2024 FAFCE

Square de Meeûs, 19
1050 Brussels
BELGIUM
info@fafce.org